



## COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°32 du 11 juin 2026

Présents en distanciel : R. LEYDIER, F. FOURNAT, P. LESCOP, G. BLONDEAU

### Récompenses Fair-Play

**D1** : Olympique Retournac Beauzac

**D2** : US Bains – St Christophe

**D3** : US Arzac en Velay

**U18** : Groupement Jeunes Haut Pays du Velay

### Etat des points-sanctions au classement du Fair-Play

L'article 7 bis des Règlements du Championnat de District de la Haute-Loire prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats départementaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play. Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Sportive et Règlements qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission d'Appel qui jugera en 2ème et dernier ressort.

L'état des clubs concernés par des points-sanctions, dressé le 11 juin 2026 et publié ci-dessous, n'est pas définitif. D'éventuelles modifications provenant des procédures en cours ou de recours contentieux peuvent entraîner des évolutions dans les présents totaux de points-sanctions applicables et engendrer des changements dans les pénalisations des équipes.

Poule	Clubs	Nombre d'équipes dans la poule	Total des points-sanction	Retrait de point(s) au classement
D1	AS Chadrac (530348)	12	40 points	<b>1 point</b>
D2A	AS Chadrac (530348)	12	55 points	<b>4 points</b>
D2B	FC Espaly (523085)	12	51 points	<b>3 points</b>
D2B	FC Arzon (506377)	12	41 points	<b>1 point</b>
U18 D1	Sauveteurs Brivois (512835)	12	42 points	<b>1 point</b>
U18 D1	US Brioude (520133)	12	44 points	<b>2 points</b>

### **MODALITES DE RECOURS**

***Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.***

Le Président : Richard LEYDIER